



Agence des services frontaliers du Canada

Partie III – Rapport ministériel sur le rendement

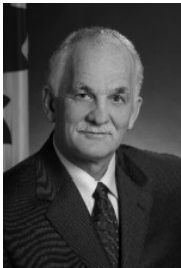
Budget des dépenses
2010-2011

L'honorable Vic Toews, C.P., c.r., député
Ministre de la Sécurité publique

Table des matières

MESSAGE DU MINISTRE	1
SECTION I : SURVOL DE L'AGENCE	3
Raison d'être	
Responsabilités	
Résultats stratégiques et Architecture des activités de programmes	
Priorités organisationnelles	
Environnement opérationnel	
Analyse des risques	
Sommaire du rendement	
Profil des dépenses	
Budget des dépenses par crédit voté	
SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE	17
Résultat stratégique 1 et activités de programmes connexes	
Activité de programme : Programme d'évaluation des risques	
Activité de programme : Programme d'exécution de la loi	
Résultat stratégique 2 et activités de programmes connexes	
Activité de programme : Programme de facilitation à la frontière	
Activité de programme : Programme conventionnel à la frontière	
Activité de programme : Programme commercial	
Activité de programme : Programme des recours	
Services internes	
SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	39
Points saillants de nature financière	
Tableaux des points saillants de nature financière	
États financiers	
Renseignements supplémentaires – Tableaux	
SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT	47
Information et ressources	

MESSAGE DU MINISTRE



L'honorable Vic Toews, C.P., c.r., député
Ministre de la Sécurité publique

À titre de ministre de la Sécurité publique, j'ai le plaisir de présenter au Parlement le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour l'exercice 2010-2011.

L'ASFC est l'organe du gouvernement du Canada qui est chargé de contrôler les personnes et les marchandises qui franchissent la frontière du Canada. Le but ultime de l'Agence est de préserver la sécurité publique et de veiller à la santé et à la sécurité de la population canadienne et au bien-être économique de notre pays.

En 2010-2011, l'ASFC a défini et mis en œuvre sa vision d'une agence frontalière intégrée, reconnue pour l'excellence de ses services visant à assurer la protection du Canada et sa prospérité. Au cours du dernier exercice, l'Agence a réduit les temps d'attente à la frontière des voyageurs et des chargements de marchandises commerciales, a renvoyé plus de 15 000 personnes jugées inadmissibles au Canada, a instauré un programme de changement en vertu duquel 4 000 postes ont été réorganisés à l'Administration centrale et a mis sur pied une initiative visant à se donner une nouvelle image qui s'est terminée par le dévoilement d'un nouvel insigne héraldique en présence de Sa Majesté la Reine Elizabeth II.

L'ASFC a également su gérer avec succès l'arrivée du navire *Sun Sea* ayant à son bord près de 500 migrants et ainsi montrer sa capacité de réagir à des situations difficiles avec doigté et compétence.

La bonne collaboration entre l'Agence et son homologues des États-Unis constitue l'un des principaux fondements de la déclaration qu'ont faite le premier ministre Harper et le président Obama en février au sujet de leur vision commune de la sécurité et de la compétitivité économique à l'intérieur du périmètre.

En tant que ministre responsable de l'ASFC, je ressens aussi la fierté des hommes et des femmes qui œuvrent au sein de l'Agence pour offrir des services frontaliers de haute qualité, lesquels préservent notre sécurité et facilitent les échanges commerciaux, et qui incarnent la devise de l'Agence : *Protection, Service, Intégrité*.

L'honorable Vic Toews, C.P., c.r., député
Ministre de la Sécurité publique

SECTION I : SURVOL DE L'AGENCE

RAISON D'ÊTRE

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) assure la prestation de services frontaliers intégrés qui appuient les priorités en matière de sécurité nationale et qui facilitent la libre circulation des personnes et des marchandises, y compris les aliments, les végétaux, les animaux et les produits connexes, à la frontière.

RESPONSABILITÉS

Fondée en 2003, l'ASFC fait partie intégrante du portefeuille de la Sécurité publique, qui est chargée des opérations intégrées de sécurité nationale, de gestion des urgences, d'exécution de la loi, du système correctionnel, de prévention du crime et de gestion de la frontière. Parmi les responsabilités particulières de l'Agence, mentionnons :

- appliquer la législation (plus de 90 lois) qui régit l'admissibilité des personnes, des marchandises, des végétaux et des animaux à l'entrée et à la sortie du Canada;
- détenir les personnes susceptibles de constituer une menace pour le Canada;
- repérer et renvoyer les personnes qui sont interdites de territoire au Canada, y compris celles qui sont liées au terrorisme, au crime organisé, aux crimes de guerre ou aux crimes contre l'humanité;
- empêcher les marchandises illégales d'entrer au pays ou d'en sortir;
- assurer la salubrité des aliments et la santé des animaux, ainsi que la protection des végétaux et des ressources de base du Canada;
- promouvoir les entreprises et les avantages économiques du Canada en appliquant les lois et les ententes commerciales qui permettent au pays de s'acquitter de ses obligations internationales, y compris l'exercice des recours commerciaux qui contribuent à protéger l'industrie canadienne contre les effets néfastes du dumping et du subventionnement de marchandises importées;
- administrer un mécanisme de recours équitable et impartial;
- percevoir les droits et les taxes applicables sur les marchandises importées.

Exemples de lois appliquées par l'ASFC

- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*
- *Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada*
- *Loi sur la citoyenneté*
- *Code criminel*
- *Loi sur les douanes*
- *Tarif des douanes*
- *Loi sur l'accise*
- *Loi sur la taxe d'accise*
- *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*
- *Loi sur les aliments et drogues*
- *Loi sur la santé des animaux*
- *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*
- *Loi sur la protection des végétaux*
- *Loi sur les mesures spéciales d'importation*

Points de service de l'ASFC

- L'ASFC offre des services dans quelque 1 200 points de service au Canada et à certains endroits à l'étranger, notamment :
- 117 postes frontaliers terrestres
 - 27 emplacements ferroviaires
 - 13 aéroports internationaux
 - 440 centres de déclaration dans les marinas pour petits bateaux
 - 12 gares maritimes
 - 82 entrepôts de douane
 - 3 centres de traitement du courrier
 - 3 établissements de détention
 - 48 emplacements internationaux où sont affectés des agents d'intégrité des mouvements migratoires
 - 5 grandes installations portuaires

RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET ARCHITECTURE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES

Les deux résultats stratégiques et l'Architecture des activités de programmes de l'ASFC de 2010-2011 sont illustrés ci-dessous.

Architecture des activités de programmes pour 2010-2011

Architecture des activités de programmes pour 2010-2011						
Résultats stratégiques	La population canadienne est protégée contre les risques liés à la frontière.		Les personnes et les marchandises légitimes circulent librement et légalement à la frontière.			
Description des résultats stratégiques	En offrant des services frontaliers intégrés, l'ASFC empêche le passage à la frontière des marchandises illicites et des personnes qui contreviennent à la loi.		En offrant des services frontaliers intégrés, l'ASFC facilite la circulation des personnes et des marchandises légitimes conformément à la législation et la réglementation frontalières.			
Activité de programmes	Programme d'évaluation des risques	Programme d'exécution de la loi	Programme de facilitation à la frontière	Programme conventionnel à la frontière	Programme commercial	Programme des recours
Sous-activités de programmes	Contrôle à l'étranger	Exécution de la loi aux points d'entrée - Personnes	Passage facilité - Personnes	Passage conventionnel - Personnes	Droits antidumping et compensateurs	Différends commerciaux
	Ciblage - Personnes	Exécution de la loi aux points d'entrée - Secteur commercial	Passage facilité - Secteur commercial	Passage conventionnel - Secteur commercial	Tarif, origine et Établissement de la valeur	Arbitrage
	Ciblage - Secteur commercial	Exécution de la loi à l'intérieur du pays	Enquêtes criminelles			

En 2010-2011, l'ASFC a apporté de légères modifications à son Architecture des activités de programmes de 2009-2010. Elles comprenaient l'ajout de nouvelles sous-activités de programmes ainsi que la révision des descriptions d'activités de programmes et de sous-activités de programmes. Ces modifications renforcent l'Architecture des activités de programmes en assurant un répertoire plus exhaustif des programmes de l'Agence et offrent une plus grande clarté quant à la relation logique entre les programmes et les résultats stratégiques de l'Agence.

PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES

Priorité : Renforcer la capacité de cibler les risques élevés dès que possible dans le continuum des voyages et de la chaîne d'approvisionnement.	Type : Déjà établie
--	----------------------------

Résultat stratégique 1

Activités de programmes : Programme d'évaluation des risques et Programme d'exécution de la loi

État : Presque complètement réalisée

- Les principales réalisations comprennent l'avancement du projet du Manifeste électronique, le développement d'un nouveau modèle opérationnel de ciblage, l'amélioration des systèmes d'évaluation du risque avant l'arrivée pour les personnes et les marchandises, la collecte de renseignement et l'échange d'information avec les partenaires intérieurs et internationaux.
- L'ASFC continue de renforcer sa capacité de détecter et d'intercepter les personnes et les marchandises présentant un risque élevé ou inconnu avant ou à leur arrivée à la frontière, ce qui contribue à protéger la population canadienne contre les risques liés à la frontière. Ce point demeurera une priorité en 2011-2012.

Priorité : Améliorer l'efficacité des processus frontaliers visant les personnes et les marchandises légitimes.	Type : Déjà établie
--	----------------------------

Résultat stratégique 2

Activités de programmes : Programme de facilitation à la frontière et Programme conventionnel à la frontière

État : Presque complètement réalisée

- Les principales réalisations comprennent la mise en œuvre d'un plan d'opération pour satisfaire la forte demande pendant la période de pointe estivale et réduire le temps d'attente aux points d'entrée les plus occupés, l'élaboration d'une stratégie visant les négociants dignes de confiance, un cadre de modélisation des ressources, le renforcement d'une stratégie en matière de services, l'avancement de l'Initiative sur le guichet unique et une sensibilisation à l'intégrité et une formation à la sécurité élargies.
- L'ASFC poursuit l'amélioration et la rationalisation des processus de dédouanement à la frontière afin de réduire le temps d'attente et d'améliorer le service à la clientèle, ce qui assure une circulation encore plus libre des personnes et des marchandises légitimes à la frontière. Ce point demeurera une priorité en 2011-2012.

Priorité : Améliorer les outils de gestion, les procédures et l'organisation de l'Agence.

Type : En cours

Résultats stratégiques 1 et 2
Services internes

État : Presque complètement réalisée

- Les principales réalisations comprennent la mise en œuvre de la seconde étape du Programme de changement de l'Agence, une initiative de transformation interne promouvant l'excellence du service et le renforcement de la gestion de la main-d'œuvre et de l'Agence.
- L'ASFC continue d'enraciner la culture de l'excellence, pour attirer, garder et former les bonnes personnes avec les bonnes compétences et de s'assurer que les programmes et les services de l'Agence sont gérés systématiquement grâce à une gestion financière rigoureuse et un contrôle des performances. Ceci contribue à une organisation plus intégrée, gérée efficacement et en meilleure position pour respecter son mandat. Ce point demeurera une priorité en 2011-2012.

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

L'ASFC est un organisme unique qui représente le Canada à la frontière en accueillant les visiteurs et les résidents qui reviennent au pays tout en étant un organisme d'exécution de la loi professionnel chargé d'empêcher et de prévenir l'entrée des personnes interdites de territoire et des marchandises inadmissibles. Dans un environnement opérationnel de plus en plus complexe et dynamique, le maintien d'un équilibre entre ces rôles nécessite un solide engagement envers la prestation d'un excellent service soutenu par les valeurs de respect, d'intégrité et de professionnalisme de l'Agence.

Au cours de l'an dernier, l'ASFC a démontré cet engagement en s'adaptant rapidement et en répondant efficacement à des événements majeurs prévus et imprévus, dont les sommets du G8 et du G20 ainsi que l'arrivée du navire de migrants *Sun Sea* qui a entraîné une hausse importante de la charge de travail. De plus, la force du dollar canadien par rapport à la devise américaine a causé une augmentation de la circulation des personnes et des marchandises aux points d'entrée les plus achalandés au pays, dont plusieurs fonctionnaient déjà à la limite, et parfois au-delà, de leur capacité durant les heures de pointe.

En 2010, l'ASFC a adopté un nouvel énoncé de vision – *une agence frontalière intégrée, reconnue pour l'excellence de ses services visant à assurer la protection du Canada et sa prospérité* – pour clairement communiquer l'engagement de l'Agence envers l'excellence du service aux employés, aux partenaires, aux clients et aux intervenants.

Pour s'attaquer à ces défis, l'Agence a haussé l'efficacité des opérations à la frontière grâce à des plans opérationnels ciblés pour satisfaire à la demande durant les périodes de pointe estivales, à une planification plus efficace, à une affectation de ressources aux points d'entrée et à une meilleure approche auprès des clients. Par conséquent, l'Agence était en meilleure position pour maintenir ses normes de services à certains des points d'entrée les plus occupés.

En plus de s'adapter à ces hausses de volumes, l'ASFC a dû composer avec un contexte de la menace en constante évolution. L'Agence a contribué au renforcement de la sécurité de la frontière en prenant des mesures d'exécution ciblées et diligentes et a aidé à prévenir l'usage abusif du système d'immigration du Canada par des passeurs de clandestins. Parmi les mesures d'exécution notables, on doit mentionner le renvoi d'un nombre record de personnes interdites de territoire (plus de 15 000) et le maintien de l'intégrité du système d'immigration du Canada grâce au traitement efficace de migrants arrivés en masse. Les efforts qu'a accomplis l'Agence pour s'occuper de l'arrivée de migrants irréguliers et ses démarches durant le processus, qu'il s'agisse de la conception du centre d'accueil ou des soins médicaux immédiats, ont été reconnus et félicités à l'échelle internationale.

Dans l'exécution de son mandat de gestion de la frontière, l'Agence doit interagir et collaborer étroitement avec des partenaires clés afin de s'attaquer aux menaces émergentes et atténuer conjointement les risques communs et interreliés. Elle a accompli des efforts importants pour obtenir la participation proactive de son principal partenaire de la gestion de la frontière, le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis. Elle a participé à une évaluation conjointe des menaces et des risques et conclu une entente visant à améliorer l'échange d'information, à appuyer l'harmonisation des politiques et des programmes et à mettre sur pied une infrastructure partagée. Cette relation renforcée avec les États-Unis lui a permis d'appuyer la négociation et la mise en œuvre de la vision commune de la sécurité et de la compétitivité économique à l'intérieur du périmètre. Elle a également remanié et élargi ses tribunes des intervenants commerciaux pour s'attaquer aux enjeux de la frontière intégrée et cerner des améliorations à apporter aux examens et au dédouanement commerciaux.

Afin de mieux cerner les tendances nouvelles et y répondre, l'Agence a lancé en 2009 une initiative de transformation appelée Programme de changement. La seconde phase du Programme a été réalisée en 2010-2011, pour solidifier les avancées de la première phase et renforcer l'engagement de l'Agence envers l'excellence du service. Cet engagement se retrouvait dans les trois secteurs essentiels qui continueront de guider le Programme de changement durant son progrès – Gestion des personnes, Gestion axée sur l'excellence et Prestation des services de première ligne. L'Agence a poursuivi la mise en place d'un nouveau modèle de gestion qui favorise une approche intégrée à la gestion des ressources et a pris des mesures concertées pour interagir avec les employés et les intervenants dans le but d'explorer des occasions d'améliorer les services et la valeur fournis. Ces mesures s'inscrivent dans la priorité plus vaste du gouvernement du Canada de revenir à un budget équilibré et de mettre sur pied les structures et les processus requis pour répondre aux grandes attentes des intervenants et grandir dans un contexte opérationnel complexe.

ANALYSE DES RISQUES

Compte tenu de la complexité et de la nature dynamique des opérations ainsi que de l'ampleur et de l'importance du mandat de l'ASFC, l'Agence a pris des mesures importantes pour s'assurer qu'elle est apte à reconnaître les risques qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs stratégiques et à y remédier. Il était question de deux types de risque dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011* : les risques liés aux opérations, c'est-à-dire les risques auxquels l'Agence doit s'attaquer au nom du gouvernement du Canada dans le cadre de son mandat et les risques organisationnels, risques qui nuisent à l'exécution des activités de l'Agence.

En 2010-2011, l'Agence a fait de grands progrès en ce qui concerne les risques liés aux opérations. Des menaces telles que le terrorisme, la contrebande, la migration irrégulière et les aliments et produits non sécuritaires, ont pu être réduites au maximum grâce à l'amélioration des programmes de ciblage et de renseignement de l'Agence et au renforcement des systèmes appuyant l'analyse du risque et le ciblage relatifs aux personnes et aux marchandises.

L'Agence a également pris des mesures pour réduire trois risques organisationnels ayant trait aux ressources humaines (le recrutement, le perfectionnement et le maintien en poste), ainsi que des risques organisationnels liés à la suffisance des systèmes de technologie de l'information et à la capacité de l'Agence de gérer de façon optimale ses programmes relatifs à la frontière.

Pour faire face aux risques relatifs aux ressources humaines, l'Agence a mis sur pied un programme de gestion des talents à l'intention des cadres et a établi un cadre d'apprentissage pour appuyer le perfectionnement des employés. De plus, elle a réalisé des progrès continus en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre de gestion du personnel qui fera en sorte que les rôles et les responsabilités sont clairement définis et qu'on établira clairement la direction que devrait prendre le perfectionnement professionnel. Afin de diminuer les risques associés aux systèmes de technologie de l'information, l'Agence a alloué des fonds prévus dans le budget de 2010 à l'amélioration de la récupération des données. Un projet de centre de récupération des données est en cours de réalisation; il permettra aux services de technologie de l'information de procéder rapidement à la récupération des données en cas de catastrophe majeure.

La capacité de reconnaître les risques et d'en tenir compte dans le cadre des processus de prise de décisions relatives aux programmes a été facilitée par l'adoption d'un nouveau modèle de gestion au sein de l'Agence. Ce modèle de gestion a contribué à clarifier les responsabilités, à améliorer la conception et l'exécution des programmes et à favoriser une bonne gestion des ressources, y compris la planification financière, la tenue des budgets et le contrôle efficaces. Lorsque le nouveau modèle de gestion aura été en place depuis un certain temps, la prise en compte des mesures relatives aux risques liés aux programmes et au rendement de ces derniers guidera les décisions concernant l'allocation des ressources et l'évaluation du rendement des programmes.

SOMMAIRE DU RENDEMENT

Total des ressources financières et humaines

Les tableaux suivants présentent les données sommaires sur le total des ressources financières et humaines de l'ASFC pour 2010-2011.

(en milliers de dollars)

Total des ressources financières en 2010-2011		
Dépenses prévues ¹	Autorisations totales ²	Dépenses réelles
1 629 707	1 879 228	1 695 552

¹ Les dépenses prévues comprennent le budget principal des dépenses et les subventions supplémentaires affectées à l'ASFC dans les budgets fédéraux.

² Les autorisations totales comprennent le budget principal des dépenses, le budget supplémentaire des dépenses, les reports à un exercice ultérieur et les transferts des crédits du Conseil du Trésor pour programmes financés par l'Administration centrale.

(Équivalents temps plein)

Total des ressources humaines pour 2010-2011		
Prévus	Réels	Écart*
13 607	14 518	(911)

* On a enregistré un écart entre les équivalents temps plein prévus et réels dans certaines activités de programmes en raison d'importants changements apportés à l'Architecture des activités de programmes en 2010-2011 ainsi que des modifications à la méthode utilisée pour affecter les équivalents temps plein aux activités de programmes particulières. Des mesures ont été prises pour s'assurer que les équivalents temps plein sont comptabilisés de manière cohérente.

On a enregistré un écart de 184 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles.

L'écart de 62,1 millions de dollars dans les dépenses de fonctionnement est principalement attribuable aux retards dans la réalisation de projets. L'Agence a connu des délais dans l'acquisition et la mise en œuvre de technologies associées au Manifeste électronique et au matériel de détection, ainsi que les infrastructures de technologies d'information pour la plateforme d'infrastructure partagée et le centre de recouvrement des données. Les autres retards portent sur l'armement des agents des services frontaliers et l'achat d'uniformes. Les rajustements des frais annuels que l'ASFC verse à la Société canadienne des postes pour la livraison et la perception des droits et des taxes exigibles sur des marchandises importées par courrier international ont également contribué à l'écart.


L'écart de 121,5 millions de dollars dans les dépenses en capital est principalement attribuable aux retards dans les projets d'infrastructure entrepris au Centre d'apprentissage de l'ASFC de Rigaud (Québec), aux problèmes d'approvisionnement en matériel de détection, à la modernisation de locaux et à l'approvisionnement en matériel spécialisé.

Résultat stratégique 1 : La population canadienne est protégée contre les risques liés à la frontière.

Indicateurs de rendement :	Rendement pour 2010-2011	Rendement pour 2009-2010
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage des personnes non munies des documents voulus cherchant à prendre l'avion à destination du Canada qui ont été interceptées à l'étranger ▪ Nombre total de renvois du Canada 	79 %	75 %
	15 150	14 870

Rendement pour 2010-2011

L'ASFC a continué d'identifier et d'intercepter les personnes interdites de territoire et les marchandises inadmissibles au Canada. Comparativement à 2009-2010, l'interception des personnes non munies des documents voulus cherchant à prendre l'avion à destination du Canada a augmenté de 4,0 pour cent et le nombre d'individus renvoyés du Canada a progressé de 1,9 pour cent.

Activités de programmes	Dépenses réelles 2009-2010 ¹	Budget principal des dépenses 2010-2011 ²	Dépenses prévues 2010-2011 ¹	Autorisations totales 2010-2011 ²	Dépenses réelles 2010-2011	Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada 
(en milliers de dollars)						
1.1 Programme d'évaluation des risques	131 930	123 105	123 199	155 647	110 480	Un partenariat nord-américain solide et mutuellement avantageux
1.2 Programme d'exécution de la loi	215 108	312 919	313 013	382 215	244 338	Des collectivités sécuritaires et sécurisées
Dépenses totales	347 038	436 024	436 212	537 862	354 818	

¹ Les dépenses prévues comprennent le budget principal des dépenses et les subventions supplémentaires affectées à l'ASFC dans les budgets fédéraux.

² Les autorisations totales comprennent le budget principal des dépenses, le budget supplémentaire des dépenses, les reports à un exercice ultérieur et les transferts des crédits du Conseil du Trésor pour programmes financés par l'Administration centrale.

Résultat stratégique 2 : Les personnes et les marchandises légitimes circulent librement et légalement à la frontière.

Indicateurs de rendement	Rendement pour 2010-2011	Rendement pour 2009-2010
▪ Nombre de personnes traitées	92 339 312	85 890 895
Mode aérien	24 581 291	22 629 552
Mode routier	64 548 495	60 078 754
Mode maritime	2 923 153	2 930 290
Mode ferroviaire	286 373	252 299
▪ Nombre d'expéditions ayant fait l'objet d'une mainlevée	13 154 559	11 859 347
Mode aérien	3 122 946	2 812 311
Mode routier	9 216 126	8 294 431
Mode maritime	448 887	428 124
Mode ferroviaire	366 600	324 481

Rendement pour 2010-2011

L'ASFC a continué de traiter efficacement à la frontière les personnes et les marchandises entrant au Canada. Comparativement à 2009-2010, le nombre total de personnes traitées et d'expéditions ayant obtenu la mainlevée a augmenté de façon importante; on note en effet des hausses respectives de 7,5 pour cent et de 10,9 pour cent.

Activités de programmes	Dépenses réelles 2009-2010 ¹	Budget principal des dépenses 2010-2011 ¹	Dépenses prévues 2010-2011 ¹	Autorisations totales 2010-2011 ²	Dépenses réelles 2010-2011	Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada ¹⁰
(en milliers de dollars)						
2.1 Programme de facilitation à la frontière	33 539	30 363	30 363	30 387	34 599	Une croissance économique forte
2.2 Programme conventionnel à la frontière	547 540	530 424	531 342	570 623	568 088	Une croissance économique forte
2.3 Programme commercial	70 253	43 995	43 995	40 684	64 771	Un marché équitable et sécurisée
2.4 Programme des recours	8 100	9 011	9 011	12 022	9 396	Un marché équitable et sécurisée
Dépenses totales	659 432	613 793	614 711	653 716	676 854	

¹ Les dépenses prévues comprennent le budget principal des dépenses et les subventions supplémentaires affectées à l'ASFC dans les budgets fédéraux.

² Les autorisations totales comprennent le budget principal des dépenses, le budget supplémentaire des dépenses, les reports à un exercice ultérieur et les transferts des crédits du Conseil du Trésor pour programmes financés par l'Administration centrale.

Services internes

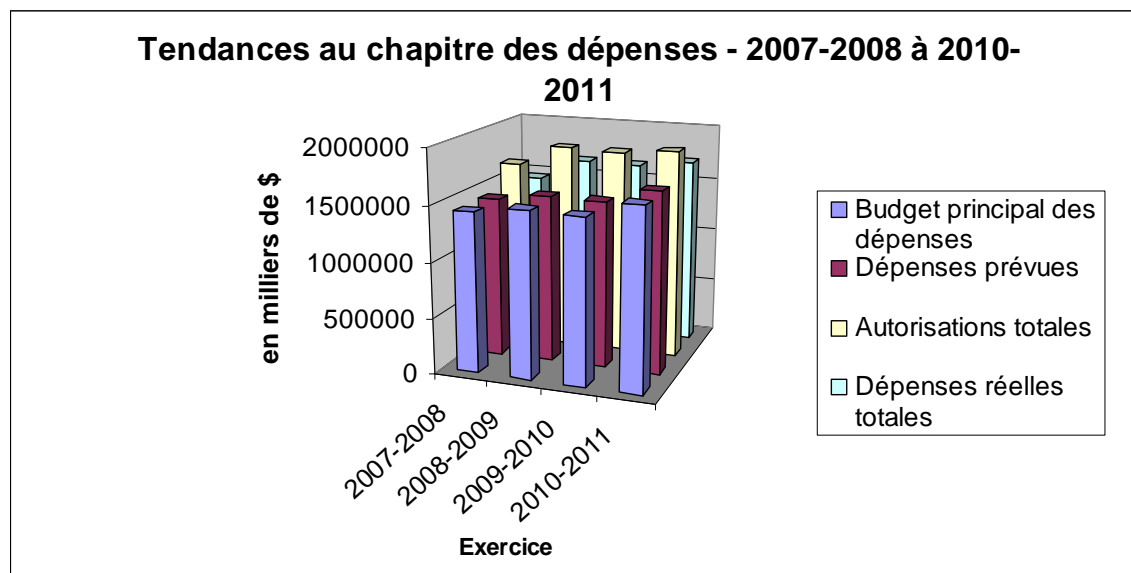
Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010	Budget principal des dépenses 2010-2011 ¹	Dépenses prévues 2010-2011 ¹	Autorisations totales 2010-2011 ²	Dépenses réelles 2010-2011
(en milliers de dollars)					
Services internes	634 574	569 574	578 784	687 650	663 880
Dépenses totales	634 574	569 574	578 784	687 650	663 880

¹ Les dépenses prévues comprennent le budget principal des dépenses et les subventions supplémentaires affectées à l'ASFC dans les budgets fédéraux.

² Les autorisations totales comprennent le budget principal des dépenses, le budget supplémentaire des dépenses, les reports à un exercice ultérieur et les transferts des crédits du Conseil du Trésor pour programmes financés par l'Administration centrale.

PROFIL DES DÉPENSES

Le graphique ci-dessous montre les tendances en matière de budget principal des dépenses, d'autorisations totales et des dépenses réelles pour les quatre derniers exercices. Des investissements supplémentaires importants ont été réalisés sur plusieurs années dans des initiatives stratégiques, jusqu'en 2008-2009. Le financement de l'ASFC a augmenté en 2010-2011 étant donné que ces initiatives ont été mises en œuvre et intégrées aux opérations régulières. Toutes les données tiennent compte du Plan d'action économique du Canada.



PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DU CANADA

En 2010-2011, l'Agence a poursuivi le remplacement et la mise à niveau de ses infrastructures afin d'être en mesure de traiter de manière fiable et dans les délais d'attente prévus les volumes de marchandises et de personnes arrivant au Canada. En Colombie-Britannique, l'Agence a complété la modernisation de ses bureaux à Pacific Highway et à Huntingdon. L'Agence a également terminé les logements résidentiels à Pleasant Camp (Colombie-Britannique) et à Little Gold Creek (Yukon) pour appuyer l'Initiative de jumelage afin que les agents des services frontaliers ne travaillent pas seuls, même dans les régions éloignées. La construction de diverses infrastructures se poursuit à Kingsgate (Colombie-Britannique) et à Prescott (Ontario) tout comme la construction de l'entrepôt d'examen commercial à Pacific Highway et des unités de logement à Beaver Creek (Yukon). L'Agence prévoit que ces projets seront terminés d'ici 2011-2012, tel que prévu.

BUDGET DES DÉPENSES PAR CRÉDIT VOTÉ

Pour obtenir de l'information sur les postes votés et les dépenses législatives, veuillez consulter les Comptes publics du Canada de 2010 (Volume II). Une version électronique des Comptes publics du Canada 2010¹ est disponible sur le site de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Comptes publics du Canada 2010.

¹ <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html>

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Dans son Architecture des activités de programmes de 2010-2011, l'ASFC a deux résultats stratégiques. Le premier résultat stratégique et les deux activités de programmes connexes sont axés sur le mandat de l'Agence et la responsabilité d'appuyer les priorités du Canada en matière de sécurité nationale. Le second résultat stratégique et les quatre activités de programmes connexes sont axés sur le mandat de l'Agence et la responsabilité de faciliter le mouvement des personnes et des marchandises légitimes, y compris les aliments, les végétaux et les animaux, à la frontière.

L'Agence a révisé en 2009-2010 son Architecture des activités de programmes et son cadre de mesure du rendement afin de présenter un inventaire plus complet de ses programmes et d'améliorer les indicateurs et les cibles de rendement. Durant cet exercice, elle a reporté, avec l'approbation du Secrétariat du Conseil du Trésor, des modifications importantes à l'Architecture des activités de programmes et aux indicateurs. Certaines cibles de rendement n'ont pu ainsi être en place en 2010-2011. Au cours de l'année de transition 2010-2011, l'Agence a révisé ses indicateurs et cibles de rendement de son cadre de mesure du rendement et a incorporé les mesures dans son *Rapport sur les plans et priorités de 2011-2012*.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1 ET ACTIVITÉS DE PROGRAMMES CONNEXES

Résultat stratégique : La population canadienne est protégée contre les risques liés à la frontière.		
Description : En offrant des services frontaliers intégrés, l'ASFC empêche le passage à la frontière des marchandises illicites et des personnes qui contreviennent à la loi.		
Activités de programmes connexes : Programme d'évaluation des risques Programme d'exécution de la loi		
Indicateurs de rendement	Rendement pour 2010-2011	Rendement pour 2009-2010
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage des personnes non munies des documents voulus cherchant à prendre l'avion à destination du Canada qui ont été interceptées à l'étranger. ▪ Nombre total de renvois. 	79 % 15 150	75 % 14 870

Activité de programme : Programme d'évaluation des risques

Le Programme d'évaluation des risques « repousse la frontière » en cherchant à identifier les personnes et les marchandises qui présentent un risque élevé, le plus tôt possible avant leur arrivée à la frontière canadienne. Cet élément est essentiel pour garantir la sûreté et la sécurité de la population canadienne. Le Programme évalue l'information à partir d'un large éventail de sources afin d'appuyer les décisions relatives aux demandeurs de visa des bureaux à l'étranger. Les fonctionnaires de l'ASFC aident aussi les autorités locales à contrôler les migrants et le fret en situation d'irrégularité dans les points d'embarquement et, lorsque c'est possible, à empêcher leur départ. Au Centre national d'évaluation des risques et dans les unités régionales de ciblage, l'ASFC utilise l'information préalable sur les voyageurs et le fret qu'elle recueille auprès des transporteurs, des importateurs, des exportateurs et d'autres partenaires afin de détecter les personnes et les marchandises à risque élevé avant leur arrivée. Une fois identifiées, les personnes et marchandises à risque élevé sont signalées afin que soit effectué un examen plus approfondi et que soit prise une possible mesure d'exécution de la loi à un point d'entrée canadien.

Activité de programme : Programme d'évaluation des risques					
Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines pour 2010-2011 (équivalents temps plein)		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Différence*
123 199	155 647	110 480	440	1 273	(833)
Résultat prévu		Indicateurs du rendement		Rendement pour 2010-2011	Rendement pour 2009-2010
L'entrée au Canada est interdite aux personnes et aux expéditions à risque élevé.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage des saisies effectuées en raison d'un indicateur fondé sur le renseignement ou d'un avis de surveillance.¹ ▪ Valeur des saisies effectuées en raison d'un indicateur fondé sur le renseignement ou d'un avis de surveillance.² 		11,7 %	6,5 %
				259 568 488,13 \$	639 761 664,88 \$

¹ La valeur des saisies est exprimée en tant que pourcentage de la valeur totale des saisies consignées dans les systèmes d'exécution de la loi de l'Agence, ce qui comprend les saisies effectuées lors d'inspections aléatoires ou d'examen sélectifs.

² Les saisies importantes peuvent fausser ou gonfler les résultats pour cet indicateur d'une année à l'autre.

* Il existe un écart entre le nombre prévu et réel des équivalents temps plein pour certaines activités de programmes en raison des importants changements apportés à l'Architecture des activités de programmes de l'Agence en 2010-2011 ainsi que des changements à la méthode utilisée pour assigner des équivalents temps plein à des activités de programmes particulières. L'Agence a pris des mesures afin de s'assurer que les équivalents temps plein sont comptabilisés de manière uniforme.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

L'ASFC a réalisé les progrès suivants dans l'exécution des engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2010-2011*.

Mise en œuvre de la prochaine étape du Manifeste électronique.

Le *Manifeste électronique* représente la phase III de l'initiative Information préalable sur les expéditions commerciales. Il vise à améliorer la capacité de l'ASFC de détecter les expéditions qui présentent un risque élevé ou inconnu pour la sûreté et la sécurité des Canadiens. Il aidera l'Agence à « repousser la frontière », car il obligera les transporteurs routiers et ferroviaires à soumettre électroniquement au préalable l'information commerciale, dont toutes les données sur le fret, le moyen de transport et l'équipage. De plus, les transitaires et les importateurs devront soumettre par voie électronique toutes les données sur le fret secondaire et les données commerciales avant l'arrivée pour tous les modes (maritime, aérien, ferroviaire et routier). Ainsi, l'Agence pourra analyser plus efficacement les risques, s'assurer que des procédures efficaces sont en place à la frontière et aider à protéger la chaîne d'approvisionnement commerciale internationale.

La phase III prend appui sur la mise en œuvre efficace des éléments clés de la phase I (mode maritime) et de la phase II (mode aérien) ainsi que des stratégies de gestion des risques comprises dans ces étapes. En 2010-2011, l'Agence a mis en place l'échange de données électroniques du Manifeste électronique pour les transporteurs routiers afin qu'ils puissent transmettre au préalable leurs données sur les marchandises et le moyen de transport avant leur arrivée à la frontière. Ces renseignements préalables permettent aux agents des services frontaliers de déceler les risques potentiels pour la santé et la sécurité posés par les marchandises avant leur arrivée au Canada. Ils peuvent également faciliter de façon plus efficace le passage des marchandises légitimes à la frontière.

Renforcer le ciblage axé sur les risques en améliorant la conception, la prestation et la réalisation des activités de ciblage :

L'ASFC se sert du ciblage pour repérer les personnes, les importateurs, les exportateurs, les transporteurs et les moyens de transport à risque élevé et pour axer ses activités d'inspection en conséquence. Elle exige la soumission de données préalables cruciales sur les personnes, les moyens de transport, les transporteurs et les marchandises avant leur arrivée au Canada. En 2010-2011, l'Agence a renforcé sa capacité de ciblage en :

- élaborant un nouveau modèle opérationnel de ciblage qui regroupe les ressources et les activités dans un nombre limité de centres afin de garantir une prestation optimale des programmes et une surveillance accrue de la part de l'Administration centrale. L'Agence élabore des politiques et procédures nationales pour garantir l'uniformité, réduire le dédoublement et hausser l'efficacité des activités de ciblage en assurant un contrôle du programme par l'Administration centrale;

- mettant sur pied un modèle d'autorité fonctionnelle du ciblage pour améliorer les conseils et l'orientation relatifs au ciblage à l'échelle de l'Agence;
- élaborant des stratégies et des mécanismes pour améliorer la saisie et la déclaration des résultats du ciblage. L'Agence pourra ainsi obtenir de meilleurs résultats pour les personnes et les marchandises à risque élevé en instaurant les processus nécessaires à la mesure du rendement et à la déclaration des résultats.

Ces progrès aident l'Agence à améliorer sans cesse ses outils de ciblage, ses systèmes et ses renseignements.

Renforcer les systèmes d'analyse des risques de l'Agence relativement aux personnes.

Le programme Information préalable sur les voyageurs/Dossier passager protège les Canadiens en permettant à l'ASFC de faire une évaluation des risques que présentent les voyageurs avant leur arrivée au Canada. L'Agence peut ainsi identifier les personnes devant être questionnées ou examinées avant leur arrivée au Canada. En 2010-2011, l'Agence a amorcé l'exécution du Projet de communication des données du dossier passager, qui comporte la restructuration de ses systèmes d'information afin de permettre aux lignes aériennes et aux fournisseurs de service de se connecter directement à l'Agence et lui transmettre, aux fins d'évaluation des risques, toutes les données préalables sur les voyageurs et du dossier du passager. Cette initiative vise la rationalisation du processus d'acquisition des données en vue d'une gestion plus efficace et efficiente de ces données pour les évaluations des risques. L'Agence a également obtenu un mandat pour négocier un nouvel accord sur le dossier passager avec l'Union européenne au nom du gouvernement du Canada. Des négociations sont en cours et se concentrent sur le renforcement d'un accord qui permettra au Canada de répondre à un certain nombre d'impératifs de sécurité et de facilitation tout en prévoyant une souplesse pendant la modernisation du programme de l'information préalable sur les voyageurs/Dossier passager.

Renforcer les systèmes d'analyse des risques de l'Agence relativement aux marchandises.

L'initiative Information préalable sur les expéditions commerciales exige que les transporteurs maritimes fournissent aux agents de l'ASFC des renseignements préalables par voie électronique afin qu'ils disposent de la bonne information au bon moment pour cerner les menaces à la santé et à la sécurité liées aux marchandises commerciales avant leur arrivée au Canada. En 2010-2011, l'Agence a mis en place le Projet d'acquisition des données des plans de chargement, une composante de l'initiative Information préalable sur les expéditions commerciales, afin d'améliorer sa capacité de détecter les risques dans la chaîne d'approvisionnement du commerce maritime. Un plan de chargement ou un plan d'arrimage est un document qu'utilise l'industrie du transport maritime pour déterminer les espaces occupés à bord d'un navire, p. ex., la position des conteneurs. En ayant en main ces plans, l'Agence peut comparer l'information commerciale déclarée dans le cadre de l'initiative Information préalable sur les expéditions commerciales à celle contenue dans les plans de chargement, ce qui hausse l'efficacité de sa capacité de ciblage et d'évaluation des risques.

Prenant appui sur le succès de l'initiative Information préalable sur les expéditions commerciales, l'Agence renforce sa capacité de recueillir des renseignements préalables supplémentaires sur le fret maritime à destination du Canada grâce au projet Cotation harmonisée des risques – Données commerciales préalables. En 2010-2011, l'Agence a mis en œuvre le volet U.S. Marine-In-Transit qui a renforcé sa capacité d'évaluer la conformité aux exigences canadiennes des marchandises extracôtières en transit provenant des États-Unis à destination du Canada. Le volet U.S. Marine-In-Transit est un élément intégral du projet Cotation harmonisée des risques – Données commerciales préalables. Lorsqu'il sera entièrement en place en 2013, le projet Cotation harmonisée des risques – Données commerciales préalables permettra la détection et l'interdiction plus hâtive des menaces à la sécurité posées par la chaîne d'approvisionnement maritime et haussera l'aptitude de l'Agence à cibler des expéditions pouvant constituer un risque à la société canadienne.

Leçons retenues

La capacité de recueillir des données de grande qualité est cruciale si l'Agence veut être en mesure de détecter les personnes ou les marchandises qui présentent des menaces avant leur arrivée au Canada. Pour améliorer la qualité des données obtenues par l'intermédiaire de l'initiative Information préalable sur les expéditions commerciales, l'Agence a mis en place un cadre définissant les exigences en matière de données qui a en effet permis d'améliorer la qualité des données et a accru la capacité de l'Agence de déceler les menaces avant qu'elles n'arrivent au Canada.

Mettre en œuvre un cycle national d'établissement des priorités en matière de renseignement et concevoir un programme de mesure du rendement pour le programme du renseignement de l'ASFC.

L'Agence s'affaire à améliorer la congruence entre ses priorités en matière de renseignement et celles du gouvernement du Canada en élaborant un processus coordonné qui permettra de mieux cerner les lacunes sur le plan de la connaissance des programmes, de mettre au point des exigences en matière de renseignement et d'assigner plus efficacement des tâches aux opérations dans les régions et aux agents du renseignement dans les bureaux locaux. Durant ces travaux, les participants ont classé les priorités et les sous-catégories relatives au renseignement après avoir sondé les consommateurs de renseignements à l'Agence et à Citoyenneté et Immigration Canada. L'Agence a également adopté des exigences nationales obligatoires en matière de rapport pour les priorités relatives au renseignement, afin que la valeur qualitative des rapports soit évaluée. Une norme nationale pour les rapports de renseignements faisait partie de cette nouvelle norme de rapport, et la norme de service a pris la forme d'une norme de rapport.

Leçons retenues

La participation récente de l'Agence à des événements d'envergure (p. ex., les sommets du G8 et du G20 et les Jeux olympiques d'hiver de 2010) et à des opérations importantes (p. ex., l'arrivée des migrants à bord du navire *Sun Sea*) a mis en lumière la nécessité que l'Agence accroisse sa capacité d'échanger rapidement et de façon sécuritaire de l'information critique et délicate avec ses partenaires afin que chacun puisse prendre les mesures nécessaires pour gérer les nouvelles

menaces et situations. À cette fin, un réseau de communication protégé a été mis en place dans cinq nouveaux emplacements à l'ASFC ainsi qu'au centre des opérations de la Gendarmerie royale du Canada en vue de faciliter la transmission efficace de renseignements secrets protégés et de soutenir la coopération intergouvernementale pendant les événements et les opérations.

Activité de programme : Programme d'exécution de la loi

Le Programme d'exécution de la loi assure la sûreté et la sécurité de la population canadienne. Exécuté en étroite collaboration avec le Programme d'évaluation des risques, le Programme d'exécution de la loi fait en sorte que des mesures d'application de la loi appropriées soient prises à l'égard des personnes et des marchandises qui ne respectent pas la législation et la réglementation frontalières. Aux points d'entrée, ces mesures englobent l'identification, la détention et le signalement des résidents permanents ou les étrangers qui sont interdits de territoire en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Par ailleurs, les agents des services frontaliers aux points d'entrée détiennent, saisissent et imposent des sanctions pécuniaires administratives aux marchandises qui ne respectent pas la *Loi sur les douanes* ou d'autres lois et règlements du Canada. Dans les bureaux intérieurs d'exécution de la loi, les agents de l'ASFC identifient, enquêtent et signalent les personnes soupçonnées d'être interdites de territoire au Canada, et repèrent et renvoient les personnes interdites de territoire qui n'ont pas le droit légal de demeurer au Canada. Cette activité est essentielle à l'intégrité des programmes du Canada concernant l'immigration et les réfugiés. En outre, les agents de l'ASFC à l'Administration centrale et dans les régions mènent des enquêtes sur les infractions criminelles aux termes de la législation frontalière du Canada.

Activité de programme : Programme d'exécution de la loi					
Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines pour 2010-2011 (équivalents temps plein)		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Différence
313 013	382 215	244 338	2 228	2 203	25
Résultat prévu	Indicateur de rendement		Rendement pour 2010-2011	Rendement pour 2009-2010	
Les personnes et les marchandises (commerciales) qui ne respectent pas la législation ne sont pas autorisées à entrer ou à y demeurer	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage des examens visant des personnes qui donnent lieu à une mesure d'exécution.* ▪ Pourcentage des examens visant des marchandises (commerciales) qui donnent lieu à une mesure d'exécution.* 		1,65 %	1,9 %	
			12,96 %	11,8 %	

* Une mesure d'exécution est l'acte d'imposer le respect de la loi grâce à l'application de sanctions (criminelles et administratives), à la saisie des biens et à la détention des coupables.

Quelques données sur les activités d'exécution de la loi	Données pour 2010–2011	Données pour 2009–2010
▪ Saisies de drogues.	10 039	11 580
▪ Armes prohibées saisies incluant les armes à feu.	4 649	9 251
▪ Saisies de produits du tabac.	2 831	3 343
▪ Valeur des devises saisies (la valeur est approximative et en milliers de dollars).	28 000	45 100
▪ Interceptions de viande, d'animaux et de produits connexes.	30 745	17 671
▪ Interceptions de terre, de végétaux et de produits connexes.	16 104	10 712

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

L'ASFC a réalisé les progrès suivants dans l'exécution des engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2010-2011*⁶.

Mettre en œuvre le Plan de gestion des risques à la frontière afin d'optimiser la capacité opérationnelle de l'Agence de cerner et d'intercepter les menaces à la sécurité, de soutenir l'allocation des ressources fondée sur les risques et de s'assurer que les résultats liés au rendement sont utilisés pour les prochains plans opérationnels et évaluations des menaces.

Le Plan de gestion des risques à la frontière de l'Agence décrit les priorités clés de l'Agence, les activités opérationnelles et les mesures d'atténuation visant la gestion des risques dans le continuum frontalier. En 2010-2011, l'Agence a fixé des cibles d'examen fondées sur le risque qui ont été mises en place par les Opérations régionales. Le rendement ainsi que les données sur les ressources obtenus en 2010-2011 serviront de point de référence pour l'élaboration d'un Plan de gestion du risque entièrement fondé sur le risque pour 2012-2013.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2 ET ACTIVITÉS DE PROGRAMMES CONNEXES

En 2010-2011, l'ASFC a dû composer avec une hausse importante des personnes et des marchandises traitées à la frontière. Comparativement à 2009-2010, le nombre de personnes a augmenté de 7,5 pour cent et la quantité de marchandises, de 10,9 pour cent. Ces hausses sont surtout attribuables à l'incidence de la reprise économique au Canada et de l'effet de la force du dollar canadien sur le commerce et le tourisme en 2010-2011.

Résultat stratégique : Les personnes et les marchandises légitimes circulent librement et légalement à la frontière.			
Description : En offrant des services frontaliers intégrés, l'ASFC facilite la circulation des personnes et des marchandises légitimes conformément à la législation et à la réglementation frontalières.			
Activités de programmes connexes :	Programme de facilitation à la frontière Programme conventionnel à la frontière Programme commercial Programme des recours		
Information sur le rendement	Rendement pour 2010-2011	Rendement pour 2009-2010	Pourcentage de l'écart
Nombre de personnes traitées :	92 339 312	85 890 895	7,5 %
Mode aérien	24 581 291	22 629 552	8,6 %
Mode routier	64 548 495	60 078 754	7,4 %
Mode maritime	2 923 153	2 930 290	-0,2 %
Mode ferroviaire	286 373	252 299	13,0 %
Nombre d'expéditions traitées	13 154 559	11 859 347	10,9 %
Mode aérien	3 122 946	2 812 311	11,0 %
Mode routier	9 216 126	8 294 431	11,0 %
Mode maritime	448 887	428 124	4,8 %
Mode ferroviaire	366 600	324 481	13,0 %

Activité de programme : Programme de facilitation à la frontière

Le Programme de facilitation à la frontière comprend l'application et le contrôle des exigences de programme, des politiques, des règlements et des normes nécessaires pour accélérer le transit à la frontière des personnes, des transporteurs et des marchandises à faible risque approuvés au préalable. En offrant une autre option de passage à la frontière dans les modes routier, aérien et maritime, le Programme de facilitation du passage à la frontière réduit la congestion et les délais d'attente à la frontière tout en gérant les risques. Il contribue au renforcement de l'économie canadienne par l'entremise des secteurs des entreprises et du tourisme. Les contrôles périodiques des personnes et des marchandises sont effectués afin de s'assurer du respect de la législation.

Activité de programme : Programme de facilitation à la frontière					
Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines pour 2010-2011 (équivalents temps plein)		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Différence
30 363	30 387	34 599	281	249	32
Résultats attendus :	Indicateurs du rendement		Rendement pour 2010-2011	Rendement pour 2009-2010	
Les personnes reconnues pour respecter la législation applicable entrent au Canada avec un minimum de retard ou sans autre traitement.	▪ Pourcentage de passages NEXUS [†] aux aéroports.		2,7 %	2,0 %	
	▪ Pourcentage de passages NEXUS aux points d'entrée terrestres.		5,1 %	4,7 %	
	▪ Pourcentage de passages NEXUS aux points d'entrée maritimes.		0,02 %	0,01 %	
	▪ Pourcentage de passages CANPASS ^{†**} aux aéroports.		0,07 %	0,1 %	
	▪ Nombre de membres du programme NEXUS.		523 150	396 599	

* Le programme NEXUS est une initiative conjointe avec le Service des douanes et de la protection des frontières américaines visant à accélérer le passage à la frontière tant canadienne qu'américaine des personnes pré-autorisées à faible risque. Des voies NEXUS réservées sont offertes dans huit aéroports internationaux au Canada, 18 voies réservées dans au moins 18 points d'entrée terrestres et dans environ 430 centres de déclarations maritimes.

** Le programme CANPASS est un programme similaire visant à accélérer le passage des personnes pré-autorisées à faible risque à la frontière canadienne seulement. Il est offert dans huit aéroports internationaux du Canada et dans de nombreux sites de déclaration maritime au Canada.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

L'ASFC a réalisé les progrès suivants dans l'exécution des engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2010-2011*[†].

Élaborer une stratégie globale pour les négociants dignes de confiance afin d'améliorer la sécurité et d'accroître les avantages de ces programmes pour une clientèle élargie, stratégie qui pourrait comprendre l'harmonisation avec des programmes américains similaires.

Les programmes des négociants dignes de confiance approuvent au préalable les négociants à faible risque afin de mettre en place un processus frontalier plus rationalisé et plus efficace qui facilite la circulation des marchandises légitimes tout en permettant à l'Agence de se concentrer sur les domaines à risque plus élevé et ainsi renforcer la sécurité et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement. En 2010-2011, l'Agence a élaboré une stratégie pour les négociants dignes de confiance afin de faciliter la convergence entre les programmes canadiens et américains, de simplifier le processus de demande et de renforcer la gestion et l'exécution du programme. L'Agence a également continué l'harmonisation de son programme Partenaires en protection avec le programme Customs–Trade Partnership against Terrorism du Services des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, en échangeant de l'information et en développant les meilleures pratiques et un processus de demande unique pour les transporteurs routiers qui adhèrent aux deux programmes.

Leçons retenues

L'augmentation rapide des membres du programme NEXUS et du nombre de passages NEXUS a entraîné l'augmentation de l'utilisation des cartes de déclaration du voyageur. En 2010-2011, l'Agence a lancé la carte de déclaration en ligne que les membres de NEXUS peuvent télécharger sur le site Web de l'ASFC. Les économies réalisées grâce à l'utilisation des cartes de déclaration électroniques ont permis à l'Agence de modifier l'attribution des ressources de façon à apporter d'autres améliorations au programme, par exemple en se procurant le matériel nécessaire pour créer d'autres voies réservées.

Activité de programme : Programme conventionnel à la frontière

Le Programme conventionnel à la frontière élabore, gère et surveille les politiques, les règlements, les procédures, les alliances et les partenariats de travail nécessaires pour assurer le contrôle à la frontière tout en autorisant la libre circulation des personnes et des marchandises légitimes (y compris les végétaux et les animaux) qui entrent au Canada et sortent du pays. Ce programme permet d'assurer le passage rapide à la frontière des personnes et des marchandises légitimes et l'évaluation approfondie des personnes et des marchandises à risque élevé ou inconnu. Le Programme conventionnel à la frontière est bénéfique pour l'économie canadienne en favorisant le renforcement des secteurs des entreprises et du tourisme. Le programme encourage l'observation de la législation frontalière et réduit les retards inutiles à la frontière. Il contribue également à une Amérique du Nord plus forte et plus prospère en permettant la libre circulation des marchandises et des personnes franchissant la frontière.

Activité de programme : Programme conventionnel à la frontière					
Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines pour 2010-2011 (équivalents temps plein)		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Différence*
531 342	570 623	568 088	5 917	6 892	(975)
Résultats attendus :		Indicateurs du rendement		Rendement pour 2010-2011	Rendement pour 2009-2010
Les personnes légitimes sont autorisées à entrer au Canada dans les normes de temps établies.		<ul style="list-style-type: none"> Proportion dans laquelle les normes relatives aux <u>temps d'attente</u> à la frontière sont respectées pour les personnes. 		95,07 %	90 %
Les expéditions légitimes sont autorisées à entrer au Canada dans les normes de temps établies.		<ul style="list-style-type: none"> Proportion dans laquelle les normes relatives aux temps d'attente à la frontière sont respectées pour les marchandises (trafic marchandises). 		97,8 %	96,3 %
Les expéditions qui respectent la législation applicable entrent au Canada avec un minimum de retard ou sans autre traitement.		<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des expéditions respectant la législation dont l'examen a été infructueux.¹ 		87 %	N/A ²

¹ Les marchandises examinées ont été jugées conformes à la législation frontalière.

² L'indicateur de rendement correspondant a été introduit en 2010-2011 donc n'était pas disponible en 2009-2010.

* On a enregistré un écart entre les équivalents temps plein prévus et réels dans certaines activités de programmes en raison d'importants changements apportés à l'Architecture des activités de programmes en 2010-2011 ainsi que des modifications à la méthode utilisée pour affecter les équivalents temps plein à certaines activités de programmes particulières. Des mesures ont été prises pour s'assurer que les équivalents temps plein sont comptabilisés de manière cohérente.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

L'ASFC a réalisé les progrès suivants dans l'exécution des engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2010-2011*¹⁰.

Élaborer un cadre de modélisation des ressources pour appuyer l'allocation optimale des ressources de l'Agence et maximiser l'efficacité de ses opérations à la frontière.

En 2010-2011, l'Agence a poursuivi l'élaboration d'un cadre de modélisation des ressources afin de mieux prévoir la demande future en services frontaliers. Cette information servira de point de référence pour confirmer et valider les affectations de ressources. Cet outil facilitera l'allocation et la planification optimales des ressources humaines et financières de l'Agence afin de maximiser l'efficacité et l'efficience des opérations. Une fois en place, le cadre aidera l'Agence à affecter plus efficacement ses ressources et lui permettra de combler la demande accrue de service et de mieux servir sa clientèle.

Renforcer la stratégie en matière de services de l'ASFC en élaborant, au moyen de consultations avec les intervenants concernés, un ensemble élargi de normes de service, d'indicateurs de rendement, de rapports et de mesures.

L'Agence élabore actuellement une stratégie globale en matière de services. En 2010-2011, elle a publié sa Stratégie en matière de services sur son intranet et Internet et a diffusé sa charte, dix normes de service et une brochure sur son engagement envers le service. Elle a aussi offert une formation pilote sur ses normes de service qui est maintenant dispensée à tous ses employés afin de garantir l'uniformité de l'élaboration des normes de service. L'Agence tend ainsi vers une culture axée sur le service qui est omniprésente dans ses programmes opérationnels, respecte les valeurs organisationnelles et guide la prise de décisions.

Élaborer un programme d'assurance de la qualité pour contrôler l'efficacité des permis de séjour temporaire.

En 2010-2011, en réponse aux recommandations formulées dans le *Rapport de la vérificatrice générale du Canada – mai 2008, chapitre 7, « Les détentions et les renvois »*¹¹, l'ASFC a élaboré, en collaboration avec Citoyenneté et Immigration Canada, un plan d'action sur la délivrance des permis de séjour temporaire au Canada. Le but du programme d'assurance de la qualité est de confirmer que les agents des services frontaliers et autres mandataires délivrent ces permis de résidence temporaire conformément à la loi, aux politiques et aux procédures. Le programme a été mis en œuvre en juin 2010 et les résultats ont été obtenus en septembre 2010. Les manuels opérationnels et la formation à l'intention des agents des services frontaliers seront modifiés en fonction des constatations afin d'assurer la délivrance appropriée des permis de résidence temporaire.

Évaluer le projet pilote sur le traitement automatisé à la frontière et la possibilité d'étendre ce projet à d'autres aéroports internationaux au Canada afin de faciliter le traitement des citoyens canadiens et des résidents permanents du Canada de retour au pays.

Le projet pilote à la frontière est un concept innovateur développé en partenariat entre l'Agence et l'administration aéroportuaire de Vancouver. Le projet offre aux voyageurs admissibles (les citoyens canadiens et les résidents permanents du Canada) qui retournent au Canada l'option d'utiliser un guichet libre-service comme une alternative à la méthode traditionnelle. Les guichets libre-service de passage automatisé à la frontière permettent à l'Agence de partiellement automatiser la procédure de traitement des voyageurs admissibles. Les avantages prévus comprennent la réduction du temps d'attente et de la congestion et une satisfaction accrue de la clientèle par rapport aux procédures de traitement. En 2010-2011, l'Agence a finalisé une évaluation du projet pilote de l'aéroport international de Vancouver et selon les résultats obtenus, l'Agence élaborera une analyse de rentabilisation globale afin d'évaluer le coût, les avantages et les incidences de l'expansion du traitement automatisé dans d'autres aéroports internationaux.

Poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative du guichet unique pour appuyer le traitement électronique rapide et sécuritaire des expéditions à la frontière en obtenant l'engagement des ministères et organismes participants et en construisant l'infrastructure nécessaire pour aller de l'avant.

L'Initiative du guichet unique est un projet conjoint de l'ASFC et d'autres ministères qui vise à éliminer la déclaration papier des données commerciales et à créer une interface électronique commune et un cadre d'activités avec les négociants. L'initiative lancée pour la mise au point d'une méthode pour le transfert électronique des données commerciales de l'Agence aux ministères et organismes participants est une solution exploratoire. En 2010-2011, l'Agence a mis en œuvre son Initiative du guichet unique qui permet aux programmes participants des autres ministères de recevoir et d'utiliser les données électroniques pertinentes recueillies par l'Agence. De plus, en collaboration avec d'autres ministères, elle a élaboré des stratégies de financement pour le guichet unique qui permettront aux ministères partenaires de participer à la détermination de l'admissibilité des marchandises tout en communiquant à d'autres programmes l'information commerciale avant leur arrivée ou après leur mainlevée. Cette initiative vise à rationaliser la collecte de données commerciales en créant pour les entreprises une interface unique pour la communication à l'Agence et à d'autres ministères de l'information préalable (exigences réglementaires pour les importations et les exportations) nécessaire pour le dédouanement à la frontière.

Leçons retenues

En 2009, le volume élevé de voyageurs pendant l'été a eu pour effet d'accroître le temps d'attente à la frontière, ce qui a permis de constater qu'il était nécessaire d'améliorer les méthodes de planification et de répartition des ressources afin de mieux répondre à la demande au chapitre des opérations au cours des mois d'été. Pour réduire l'incidence des volumes élevés de véhicules sur le temps d'attente à la frontière pendant l'été en ce qui concerne les opérations, l'Agence a

élaboré une stratégie d'atténuation des effets en vue de s'assurer que les points d'entrée sont prêts à gérer une hausse du nombre de voyageurs. Le plan d'action pour l'été 2010 a en effet permis de réduire le temps d'attente à la frontière si on compare les données à celles de l'été 2009 et de respecter, tout au long des mois les plus achalandés de l'été, les normes de service nationales qui ont trait au temps d'attente.

Activité de programme : Programme commercial

Le Programme commercial fait en sorte que l'économie et les entreprises canadiennes bénéficient de tous les avantages découlant de l'application des accords commerciaux internationaux et régionaux et de la législation nationale régissant les échanges commerciaux. Dans ce contexte, l'ASFC est responsable de l'élaboration et de l'administration des règles, des politiques, des programmes et des activités qui régissent les aspects commerciaux de l'entrée des marchandises (l'origine, la valeur, les droits antidumping et compensateurs, la classification tarifaire et les programmes d'encouragement commercial) au Canada.

Guidés par ces règlements, ces politiques et ces programmes, les importateurs doivent rendre compte des marchandises qu'ils importent (classement tarifaire) et indiquer leur provenance (origine), la valeur de leur marchandise (valeur), les droits et taxes applicables, si le montant des droits antidumping et compensateurs sont payables et si les droits peuvent être exemptés, remboursés ou reportés (classification tarifaire et encouragement commercial). Selon le risque, l'ASFC veille à ce que l'importateur observe les exigences commerciales en effectuant des activités de vérification pour assurer le report des droits et de taxes tel qu'établi par le Parlement, confirme l'intégrité des ententes commerciales, fournit une protection aux entreprises canadiennes et garantit l'intégrité des données commerciales.

Activité de programme : Programme commercial					
Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines pour 2010-2011 (équivalents temps plein)		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Différence*
43 995	40 684	64 771	356	580	(224)
Résultat prévu	Indicateurs du rendement		Rendement pour 2010-2011	Rendement pour 2009-2010	
Les entreprises canadiennes bénéficient de règles du jeu équitables grâce à l'imposition des droits et des taxes appropriés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'emplois au Canada qui sont protégés grâce à l'application de la <i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i>. ▪ Valeur de la production canadienne protégée grâce à l'application de la <i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i> (en milliards de dollars). 		32 452	32 952	
			6,93 \$	7,04 \$	

* On a enregistré un écart entre les équivalents temps plein prévus et réels dans certaines activités de programmes en raison d'importants changements apportés à l'Architecture des activités de programmes en 2010-2011 ainsi que des modifications à la méthode utilisée pour affecter les équivalents temps plein à certaines activités de programmes particulières. Des mesures ont été prises pour s'assurer que les équivalents temps plein sont comptabilisés de manière cohérente.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

L'Agence administre la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* pour protéger les emplois et la production canadiens contre le dumping et le subventionnement dommageables touchant les marchandises importées. En 2010-2011, 26 mesures antidumping et de compensation étaient en place concernant l'importation de 17 produits différents de divers pays. L'an dernier, le Programme des droits antidumping et compensateurs a aidé à protéger 32 450 emplois dans les industries au Canada et 6,93 milliards de dollars de production canadienne.

L'ASFC est aussi responsable de voir au respect des exigences en matière d'échanges commerciaux en s'assurant que les importateurs canadiens paient le bon montant de droits et taxes sur les marchandises qui entrent au Canada. En 2010-2011, l'ASFC a continué d'améliorer la méthode qu'elle utilise en ce qui concerne les risques et son processus de vérification. Ces efforts ont accru la qualité des données qui permettent à l'ASFC de mieux surveiller le respect par les importateurs de marchandises des lois et règlements liés aux échanges commerciaux et de reconnaître les lacunes à cet égard ainsi que de cerner les lacunes en matières de politiques commerciales. En outre, un système national de collecte de données et d'analyse a été mis en place, lequel permet de comparer fréquemment et en temps réel des données relatives au respect des obligations commerciales. Munie de ces renseignements, l'ASFC est davantage en mesure d'évaluer le rendement en se fondant sur des indices de référence pour prendre des décisions éclairées au sujet de la répartition efficace des ressources du programme commercial. Cette initiative découle des recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général dans le Rapport de la vérificatrice générale – automne 2010, chapitre 8, « Faciliter la circulation des marchandises commerciales importées »¹⁰. Un programme d'assurance de la qualité a également été mis en place et un protocole relatif à l'évaluation du risque est en cours d'élaboration, lesquels apporteront d'autres améliorations aux activités de l'Agence qui ont trait à l'observation des politiques commerciales.

Activité de programme : Programme des recours

Le Programme des recours est chargé de fournir aux entreprises et aux voyageurs un processus de recours accessible qui assure une révision équitable et impartiale des décisions et des mesures prises à l'appui des lois régissant les services frontaliers. Grâce à des révisions justes, transparentes et rapides, des décisions sont rendues concernant les programmes commerciaux et les mesures d'exécution de la loi. Le Programme des recours s'assure que les mesures prises par les responsables de l'ASFC reflètent de façon appropriée les politiques, les lignes directrices et la législation de l'ASFC et qu'elles contribuent à la sécurité, à la protection et à la prospérité de l'économie du Canada. De plus, le Programme des recours gère tous les appels de décisions de recours subséquents au Tribunal canadien du commerce extérieur et aux tribunaux. Ce programme est aussi responsable de la gestion des dossiers de la Commission canadienne des droits de la personne comprenant notamment des allégations de discrimination de la part du public concernant les services fournis par l'ASFC.

Activité de programme : Programme des recours					
Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines pour 2010-2011 (équivalents temps plein)		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Différence
9 011	12 022	9 396	106	88	18
Résultat prévu	Indicateurs du rendement		Rendement pour 2010-2011	Rendement pour 2009-2010	
Un processus de révision est disponible pour les décisions de l'ASFC liées à l'administration des politiques commerciales et les mesures d'exécution connexes.	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des demandes de révision faisant l'objet d'un avis de réception dans un délai de 30 jours. 		88 %	85 %	
	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des décisions confirmées, modifiées ou annulées par l'ASFC. 		Confirmée : 55 % Modifiée : 14 % Annulée : 31 %	Confirmée : 54 % Modifiée : 13 % Annulée : 33 %	
	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des décisions rendues à la suite d'un recours qui ont fait l'objet d'un appel devant les tribunaux* et dont l'issue a été favorable à l'ASFC (décision confirmée, retrait ou règlement). 		92 %	97 %	

* Les tribunaux comprennent le Tribunal canadien du commerce extérieur, la Commission de révision agricole du Canada et la Cour fédérale du Canada.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

L'ASFC a respecté sa norme de service consistant à répondre aux demandes de révision dans les 30 jours de réception 88 pour cent du temps, soit une amélioration de 3 pour cent par rapport à 2009-2010.

En 2010-2011, le Programme des recours a rendu 4 350 décisions relatives à l'administration des politiques commerciales et aux mesures d'exécution, dont 55 pour cent ont été maintenues, 14 pour cent ont été modifiées et 31 pour cent ont été annulées. La plupart des demandes d'examen

ont été réglées efficacement par l'Agence. Seul un faible pourcentage a dû être examiné par un tribunal ou une cour, qui a rendu une décision favorable à l'Agence dans 97 pour cent des cas.

Leçons retenues

Après avoir analysé le pourcentage de décisions prises par l'ASFC qui ont dû être modifiées ou annulées par le Programme des recours, l'Agence a entrepris de créer un mécanisme de rétroaction afin d'obtenir l'information nécessaire pour améliorer ses programmes et sa prestation des services.

Services internes

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrés à l'appui des besoins des programmes et d'autres obligations d'une organisation. Ces groupes d'activités sont les services de gestion et de surveillance; les communications; les services juridiques; les services de gestion des ressources humaines; les services de gestion financière; les services de gestion de l'information; les services de technologie de l'information; les services de gestion des biens immobiliers; les services du matériel; les services des achats; et les voyages et autres services administratifs. Les Services internes comprennent seulement les activités et les ressources qui appuient l'ensemble de l'organisme, et non un programme en particulier.

Services internes					
Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines pour 2010-2011 (équivalents temps plein)		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Différence*
578 784	687 650	663 880	4 279	3 234	1 045

* On a enregistré un écart entre les équivalents temps plein prévus et réels dans certaines activités de programmes en raison d'importants changements apportés à l'Architecture des activités de programmes en 2010-2011 ainsi que des modifications à la méthode utilisée pour affecter les équivalents temps plein à certaines activités de programmes particulières. Des mesures ont été prises pour s'assurer que les équivalents temps plein sont comptabilisés de manière cohérente.

Mettre en œuvre la nouvelle structure organisationnelle et de régie fondée sur des responsabilités claires qui améliorera la gestion et la prestation des programmes, et lancer une nouvelle image de marque et un modèle de gestion fonctionnelle.

En 2010-2011, l'ASFC a entrepris un certain nombre d'initiatives de changement afin d'améliorer sa structure organisationnelle.

Elle a achevé une réorganisation pour expliciter l'imputabilité et les responsabilités. L'Administration centrale est maintenant chargée de l'élaboration des politiques et des programmes et les régions sont responsables de la prestation des programmes et des politiques. L'Agence a également rationalisé sa structure de gouvernance afin de promouvoir une prise de décision plus rapide et souple et elle a assuré une plus grande présence régionale au sein des comités afin de mieux intégrer les perspectives régionales.

L'Agence a lancé en 2010-2011 une initiative de promotion de l'image de marque et d'identité. Elle a ajouté des graphiques de l'image de marque à ses publications et aux uniformes des agents des services frontaliers. La nouvelle image de marque inspire un sentiment d'unité aux employés et renforce l'image de l'Agence.

L'Agence a mis sur pied un nouveau modèle de gestion fonctionnelle pour s'assurer que les attentes en matière de rendement sont comblées par l'intermédiaire d'une affectation des

ressources en fonction des priorités et des risques. En 2010-2011, elle a établi dix secteurs de programme qu'elle a incorporés à sa structure de planification organisationnelle dans le cadre de son plan de transition triennal vers la planification et la comptabilité par activités. Elle a mené une évaluation de la préparation en mars 2011 et a constaté que tous les secteurs ont réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre intégrale du nouveau modèle de gestion.

L'Agence a également amélioré sa capacité de prestation des programmes. En 2010-2011, elle a mis en place des normes de services visant ses fonctions intégrées afin de garantir la qualité des services et l'amélioration continue. Elle a poursuivi l'élaboration de son cadre de contrôle de gestion pour faciliter la prestation efficace des programmes et l'exploitation efficiente des ressources. Elle a, entre autres, implanté un cadre d'investissement pour le renouvellement des biens et de la technologie et mis sur pied un programme automatisé des recettes. Elle a de plus mis à niveau ses systèmes de technologie de l'information pour appuyer les prévisions financières et la gestion des congés.

Mettre en œuvre le Plan de gestion des ressources humaines de l'Agence afin que celle-ci trouve les personnes possédant les compétences requises pour les postes appropriés, ainsi que des mesures du rendement pour renforcer la gestion des programmes et la prestation des services.

En 2010-2011, l'Agence a lancé un programme de gestion des talents pour les cadres afin de cerner les priorités de succession de la relève et d'appuyer l'élaboration de stratégies et d'outils de formation pour perfectionner le leadership à tous les niveaux. La prochaine étape du programme s'adressera aux cadres intermédiaires.

Afin de favoriser l'apprentissage continu, l'Agence a mis en œuvre un cadre de formation et d'apprentissage pour appuyer le perfectionnement des employés. Grâce à ce cadre, elle a érigé une structure de campus régionaux, élaboré des modèles d'affectation des ressources et tracé des parcours d'apprentissage pour les nouveaux employés. Elle a lancé un nouveau système de gestion de l'apprentissage pour appuyer l'élaboration de plans d'apprentissage et l'inscription aux cours.

L'Agence a poursuivi l'élaboration d'un cadre de gestion de l'effectif en mettant en place des attentes normalisées en matière de travail pour la communauté des chefs et des surintendants. Elle veille ainsi à ce que les rôles et les responsabilités soient clairement définis et que des orientations claires soient tracées pour le perfectionnement professionnel.

L'Agence a continué de mobiliser activement les employés par l'intermédiaire du Programme de changement. En 2010-2011, la haute direction a lancé la seconde phase du programme et a rencontré les employés régionaux pour discuter des prochaines étapes de la transformation de l'Agence. Grâce au programme, l'Agence devient de plus en plus un organisme dynamique, souple et axée sur le service qui respecte les engagements du Renouvellement de la fonction publique.

Plan d'action économique du Canada

En 2010-2011, l'Agence a poursuivi le remplacement et la mise à niveau de ses infrastructures afin d'être en mesure de traiter de manière fiable et dans les délais d'attente prévus les volumes de marchandises et de personnes arrivant au Canada. En Colombie-Britannique, elle a achevé la modernisation de ses bureaux à Pacific Highway et Huntingdon. Elle a également terminé les logements résidentiels à Pleasant Camp (Colombie-Britannique) et Little Gold Creek (Yukon) pour appuyer l'Initiative de jumelage afin que les agents des services frontaliers ne travaillent pas seuls, même dans les régions éloignées. La construction de diverses infrastructures se poursuit à Kingsgate (Colombie-Britannique) et à Prescott (Ontario) tout comme la construction de l'entrepôt d'examen commercial à Pacific Highway et des unités de logement à Beaver Creek (Yukon). L'Agence prévoit que ces projets seront achevés d'ici 2011-2012.

Plan économique du Canada					
Ressources financières pour 2010-2011 (en milliers de dollars)			Ressources humaines pour 2010-2011 (équivalents temps plein)		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Différence
42 377	42 377	17 584	-	-	-

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

POINTS SAILLANTS DE NATURE FINANCIÈRE

Aux fins des rapports financiers, les activités de l'Agence ont été séparées en deux catégories d'états financiers, soit une concernant les activités de l'Agence et la deuxième concernant les activités administrées. Les états financiers des activités de l'Agence incluent les recettes et les dépenses opérationnelles qui sont gérées par l'Agence et qui servent au fonctionnement de l'organisation. Les états financiers des activités administrées incluent les recettes et les dépenses administrées pour des entités autres que l'Agence (p. ex., le gouvernement fédéral, une province ou un territoire, un autre groupe ou une autre organisation). Le but de cette distinction est de représenter avec plus d'exactitude les coûts réels des opérations de l'Agence découlant des recettes administrées au nom du gouvernement du Canada.

Les données comparatives ont été reclassées pour être conformes à la présentation du présent exercice. Les montants de 2009-2010 ont été redressés à la suite de l'adoption par l'Agence de la Norme comptable du Conseil du Trésor 1.2 - États financiers des ministères et des organismes révisée, à laquelle elle est soumise en 2010-2011. La principale modification à la politique comptable de l'Agence exigée par l'adoption de la politique révisée est la consignation de la somme à recevoir en provenance du Trésor en tant qu'actifs dans le bilan. Les montants de 2009-2010 ont été redressés aux fins des comparaisons. Les états financiers pour les activités administrées ont aussi été redressés en raison de revenus non comptabilisés d'années antérieures nécessitant une entrée rétroactive.

Activités de l'Agence

(en milliers de dollars)			
Sommaire des opérations financières Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011	Variation en pourcentage %	2010-2011	2009-2010
Actifs financiers	-17,5	92 523	112 185
Actifs non financiers	9,9	461 256	419 727
Actifs totaux	4,1	553 779	531 912
Passif total	-1,1	411 691	416 125
Avoir total	22,7	142 088	115 787
Total du passif et de l'avoir	4,1	553 779	531 912

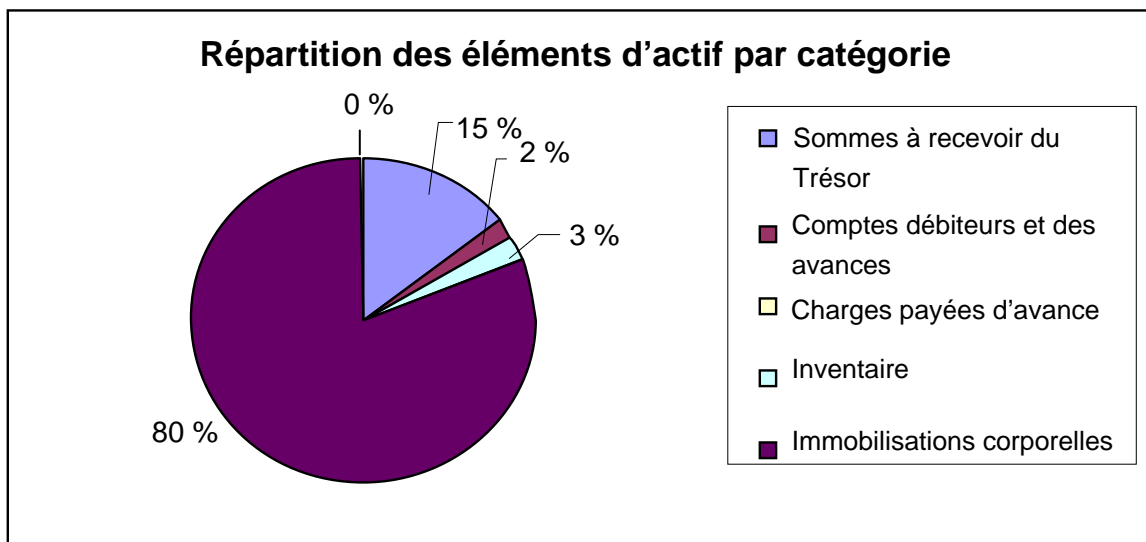
(en milliers de dollars)			
Sommaire des opérations financières Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011	Variation en pourcentage %	2010-2011	2009-2010
Dépenses totales	2,0	1 844 007	1 808 618
Revenus totaux	-24,3	19 603	25 894
Résultats nets	2,3	1 824 404	1 782 724

Activités administrées

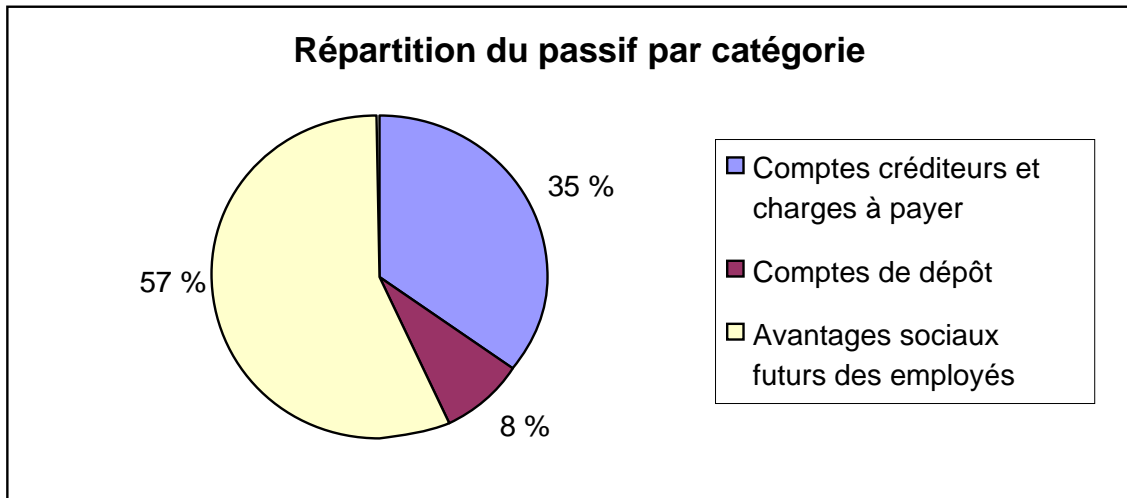
(en milliers de dollars)			
Sommaire des opérations financières Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011	Variation en pourcentage %	2010-2011	2009-2010 (Redressé)
Actifs totaux administrés	-35,0	3 084 691	4 744 427
Passif total administré	159,8	211 929	81 561
Somme nette à recevoir du Trésor au nom du gouvernement du Canada à la fin de l'exercice	-38,4	2 872 762	4 662 866
Total du passif administré et de la somme nette à recevoir du Trésor au nom du gouvernement du Canada	-35,0	3 084 691	4 744 427

(en milliers de dollars)			
Sommaire des opérations des recettes administrées Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011	Variation en pourcentage %	2010-2011	2009-2010 (Redressé)
Recettes fiscales totales	10,0	23 199 697	21 068 273
Recettes non fiscales totales	-54,2	16 975	37 054
Moins : mauvaises créances	-137,0	-10 049	27 146
Résultats nets	10,0	23 226 721	21 078 181

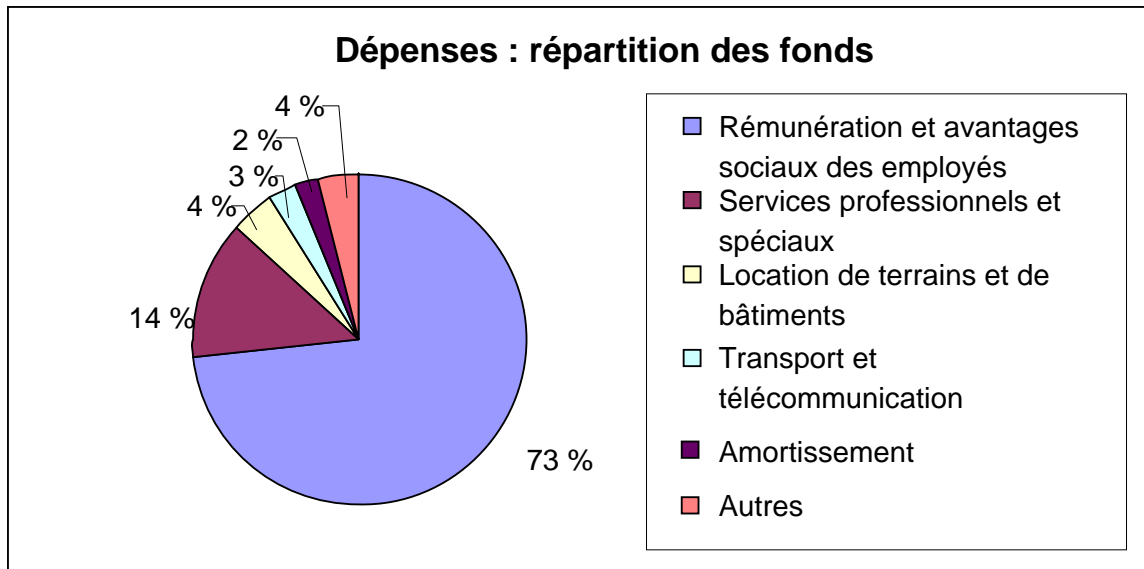
TABLEAUX DES POINTS SAILLANTS DE NATURE FINANCIÈRE - ACTIVITÉS DE L'AGENCE



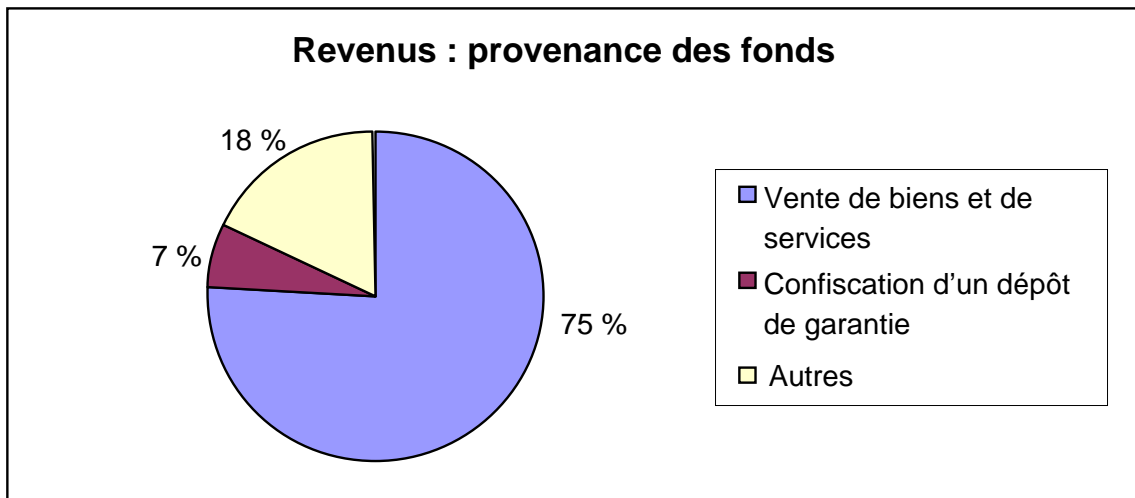
Selon les états financiers de l'Agence, les actifs totaux de l'ASFC s'élevaient à 554 millions de dollars à la fin de 2010-2011, soit une augmentation de 22 millions de dollars (4,1 pour cent) comparativement aux 532 millions de dollars enregistrés en 2009-2010. Les actifs financiers (en raison des Sommes à recevoir du Trésor, des comptes débiteurs et des avances) ont diminué de 20 millions (17 pour cent) principalement à cause d'une baisse des prestations aux employés payables en fin d'année. Les actifs non financiers (les charges payées d'avance, l'inventaire et les immobilisations corporelles) représentent la plus importante partie, soit 461 millions de dollars (83 pour cent) des actifs totaux.



À la fin de l'exercice de 2010-2011, le passif total s'élevait à 412 millions de dollars, une baisse de 4 millions de dollars (1 pour cent) comparativement au passif total de 416 millions de dollars enregistré en 2009-2010. Les avantages sociaux futurs représentent la plus grande partie du passif total, soit 236 millions de dollars (57 pour cent).

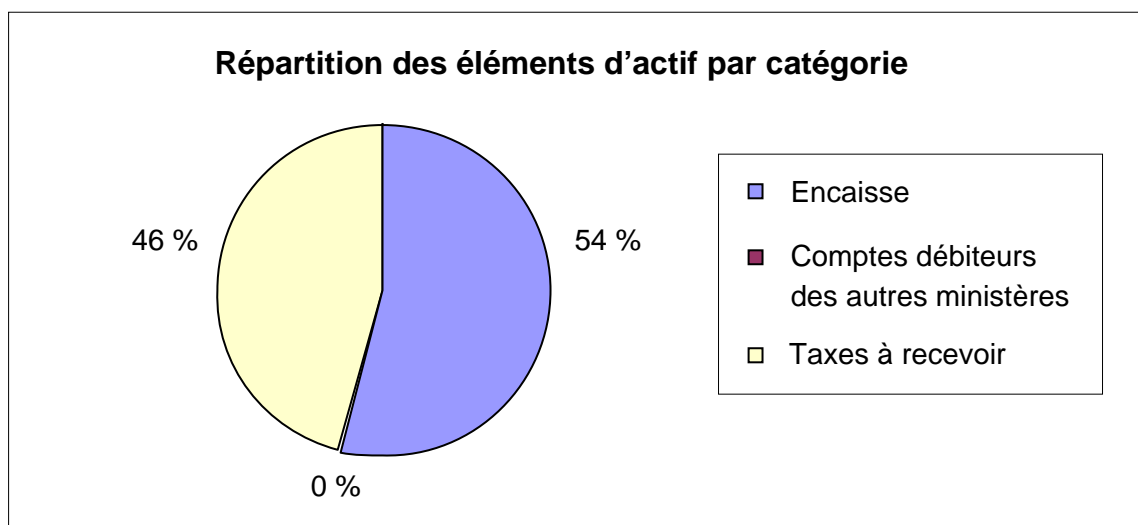


Au cours de l'exercice de 2010-2011, les dépenses totales se sont élevées à 1,844 milliard de dollars, soit 35 millions de dollars de plus (2 pour cent) que le 1,809 milliard de dollars enregistré en 2009-2010. La majorité des fonds, soit 1,343 milliard de dollars (73 pour cent), a été consacrée à la rémunération et aux avantages sociaux des employés.



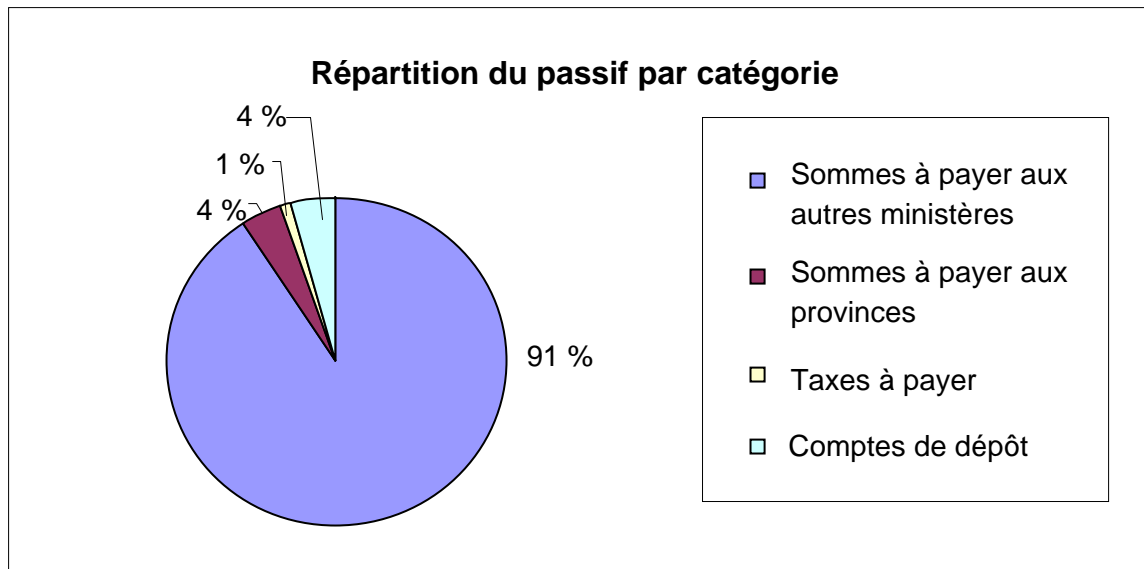
Au cours de l'exercice de 2010-2011, les revenus totaux de l'Agence étaient de 20 millions de dollars, une diminution de 6 millions de dollars (24 pour cent) comparativement aux revenus totaux de 26 millions de dollars enregistrés en 2009-2010. La diminution des revenus est principalement due à la combinaison de la taxe de vente provinciale sur les produits et services en Ontario et en Colombie-Britannique. La majorité de ces revenus, soit 15 millions de dollars (75 pour cent), provenait de la vente de biens et de services.

TABLEAUX DES POINTS SAILLANTS DE NATURE FINANCIÈRE - ACTIVITÉS ADMINISTRÉES

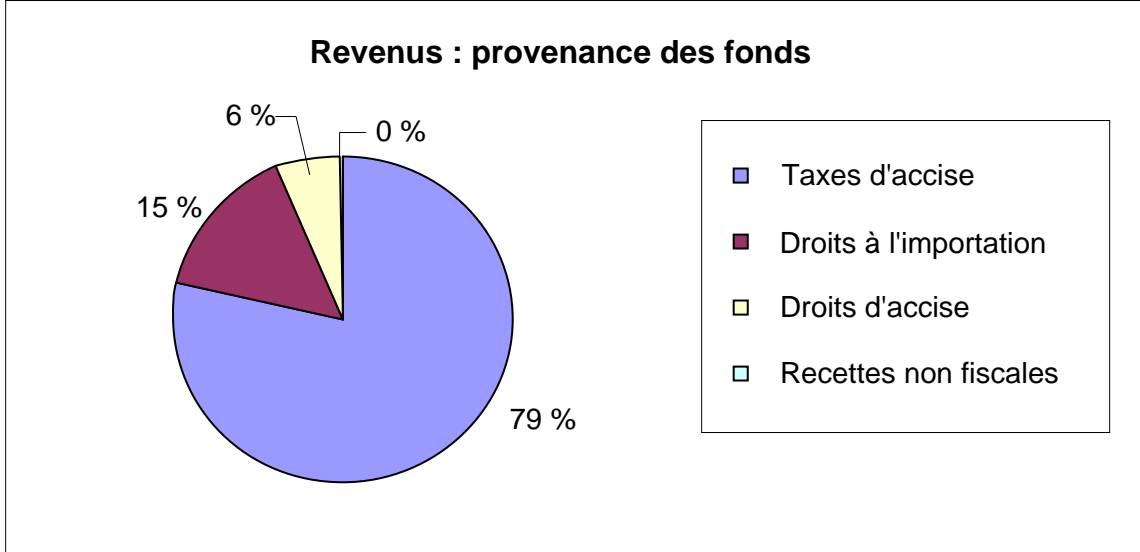


À la fin de l'exercice de 2010-2011, les actifs totaux de l'ASFC s'élevaient à 3 084 millions de dollars, une diminution de 1 660 million de dollars (35 pour cent) comparativement aux 4 744 millions de dollars enregistrés en 2009-2010. Cette diminution est due à l'élimination d'une

importante taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée à recevoir de l'Agence du Revenu du Canada en 2010-2011. L'encaisse et les taxes représentent la plus importante partie, soit 3 079 millions de dollars (plus de 99 pour cent) des actifs totaux.



À la fin de l'exercice de 2010-2011, le passif total administré s'élevait à 212 millions de dollars, une hausse de 130 millions de dollars (160 pour cent) comparativement au passif total de 82 millions de dollars enregistré en 2009-2010. Ceci est le résultat d'une augmentation de la taxe de vente harmonisée payable à l'Agence du Revenu du Canada à la suite de l'application de la taxe de vente harmonisée en Ontario et en Colombie-Britannique en juillet 2010. Les sommes à payer aux autres ministères représentent la plus grande partie du passif total, soit 192 millions de dollars (91 pour cent).



Au cours de l'exercice de 2010-2011, les revenus totaux de l'Agence étaient de 23 217 millions de dollars, une hausse de 2 111 millions de dollars (10 pour cent) comparativement aux revenus totaux de 21 105 millions de dollars enregistrés en 2009-2010. La majorité des revenus, soit 18 265 millions de dollars (79 pour cent), provenait des taxes d'accise sur les marchandises importées.

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'ASFC sont disponibles sur le site de l'Agence à <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/agency-agence/reports-rapports/menu-fra.html>.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES - TABLEAUX

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2010-2011 est disponible sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.²

- ▶ Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- ▶ Rapport sur les frais d'utilisation
- ▶ Rapport d'étape sur les projets ayant reçu une approbation précise du Conseil du Trésor
- ▶ Rapport d'étape sur les grands projets de l'État/projets de transformation
- ▶ Initiatives horizontales
- ▶ Achats écologiques
- ▶ Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes
- ▶ Vérification interne et évaluation

² Consultez Parie III – Rapports ministériels sur le rendement (RMR) de 2010-2011 : Information additionnelle (tableaux), à <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/index-fra.asp>.

SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

INFORMATION ET RESSOURCES

Pour communiquer avec l'ASFC et pour obtenir des renseignements supplémentaires sur ses activités, veuillez visiter le site Web de l'ASFC à : <http://www.cbsa-asfc.gc.ca>. Les liens avec les autres sites Web d'intérêt sont énumérés ci-dessous.

Agence du revenu du Canada : <http://www.cra-arc.gc.ca/>

Agence canadienne d'inspection des aliments : <http://www.inspection.gc.ca/>

Service canadien du renseignement de sécurité : <http://www.scrs.gc.ca/>

Citoyenneté et Immigration Canada : <http://www.cic.gc.ca/>

Ministère des Finances Canada : <http://www.fin.gc.ca/>

Affaires étrangères et Commerce international Canada : <http://www.international.gc.ca/>

Santé Canada : <http://www.hc-sc.gc.ca/>

Sécurité publique Canada : <http://www.securitepublique.gc.ca/>

Gendarmerie royale du Canada : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/>

Transports Canada : <http://www.tc.gc.ca/>